



Conflit avec le sav / besoin d'aide pour une lettre recommandée

Par **mina_249**, le **22/03/2010** à **18:00**

Bonjour,

Une plaque électrique de ma cuisinière est tombée en panne, et cela depuis plus de 7 mois. Le réparateur est venu une première fois, le 29/08/09, et n'a pu la réparer. Depuis, il est revenu 3 autres fois, avec le même résultat, pas de réparation.

Je veux me faire rembourser ma cuisinière, mais le SAV fait la sourde oreille, et persiste à vouloir la réparer en atelier, cette fois-ci, sans prêt d'appareil. (La garantie allait jusqu'au 19/10/09)

Ou me réponds qu'il y aura un abattement de vétusté, s'il y a remboursement, alors que la panne a été signalée lorsque l'appareil était encore sous garantie.

Or sur le contrat de garantie, il est stipulé que :

"si la réparation ou le remplacement ne peut être mis en oeuvre dans le délai d'un mois suivant la réparation, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix".

Que faire ? Je pensais leur envoyer une lettre recommandée, mais j'aurai besoin d'aide pour la formuler.

Merci d'avance